Liberté Égalité Eratornitá

campagne 2021

Demande d'attribution d'un numéro Pacage

À remplir par les nouveaux agriculteurs et les agriculteurs n'ayant jamais demandé d'aides de la PAC à titre individuel ou en tant qu'associé d'une société

Dispositions générales

1. Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire doit être complété par les **personnes physiques ou morales qui n'ont pas de numéro Pacage**. Il s'agit plus précisément :

- des personnes physiques n'ayant jamais exercé d'activité agricole auparavant en tant que chef d'exploitation ou associé de société, et s'installant sous forme individuelle ou sous forme sociétaire (en cas d'installation au sein d'une société ayant déjà bénéficié d'aides de la PAC, cette dernière doit également mettre à jour les informations la concernant sous telepac ou compléter le formulaire Déclaration des modification intervenues au sein d'une exploitation);
- des personnes physiques ou morales ayant déjà exercé une activité agricole mais ne détenant pas de numéro pacage et souhaitant demander pour la 1^{ère} fois les aides de la PAC.
- des personnes morales nouvellement créées et relevant exclusivement des situations listées dans le cas 4 (cf. ciaprès);

2. Pourquoi ce document?

Pour pouvoir bénéficier des aides de la PAC (ou, pour les personnes physiques associées de société, pour pouvoir être rattaché à la société qui bénéficie des aides de la PAC), il convient de détenir un numéro d'immatriculation spécifique intitulé « numéro Pacage ». Ce numéro est attribué par la DDT(M)/DAAF sur la base des renseignements indiqués dans ce formulaire et des pièces justificatives jointes à la demande.

Ce numéro permet notamment de déposer une demande d'aides sur telepac.

Attention

L'attribution d'un numéro Pacage est soumise à un délai. Si vous souhaitez déposer une demande d'aides sur telepac, renseignez-vous auprès de la DDT(M)/DAAF de votre département pour connaître la date limite de dépôt du présent formulaire vous garantissant l'attribution d'un numéro Pacage avant la date limite de dépôt des demandes d'aides visées.

Important

Modalités d'attribution des droits à paiement de base (DPB) à la nouvelle exploitation

La nouvelle exploitation peut récupérer des DPB auprès d'autres exploitations en concluant avec elles des clauses de transfert A, B, C ou D (notamment avec les exploitations qui exploitaient précédemment les terres reprises). Pour plus d'informations sur ces différents formulaires, se reporter à l'onglet « formulaires et notices » sur le site telepac.

Pour toute question, il est recommandé de contacter la DDT(M)/DAAF du département du siège de l'exploitation.

Identification du demandeur

POUR UNE PERSO	NNE PHYSIQUE :
M. Mme (rayez la mention inutile) NOM :	
Nom de naissance :	
Prénoms :	
à:	
n° SIRET L	
Si l'exploitation a un	
n° de détenteur BDNI : F.R.	
POUR UNE PERSO	
Dénomination sociale :	
_	inc Groupement pastoral
n° SIRET	
Si l'exploitation a un	atelier d'élevage :
n° de détenteur BDNI : FR	
* Pour les personnes morales nouvellement créées, la liste des associés jointe en annexe du formulaire doit être complétée, et un numéro Pacage doit être demandé par chacun des associés n'en détenant pas par ailleurs (en utilisant un formulaire Demande d'attribution d'un numéro Pacage pour chacun des associés).	* Si la société nouvellement créée ne comporte qu'un seul associé, remplir ce formulaire en renseignant les deux rubriques ci-dessus : « POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE » pour l'associé, et « POUR UNE PERSONNE MORALE » pour la société nouvellement créée.
Coordonnées du demandeur	
Adresse postale (adresse à laquelle les courriers seront adres	2545).
Code postal : Commune :	
·	
Numéro(s) de téléphone fixe	
Adresse du siège d'exploitation (ne pas renseigner si identiq	ue à l'adresse postale) :
Code postal : Commune :	
Numéro(s) de téléphone fixe	
Numéro(s) de téléphone portable	
Adresse électronique :	
1	
Description de la situation	
CAS 1 : installation sous forms individually (nouvel explain	oitant n'ayant jamais eu d'activité agricole et commençant
son activité en tant qu'individuel)	ntant il ayant jamais eu u activite agricole et commençant
☐ CAS 2 : installation dans une société existante (nouvel exp	ploitant n'ayant jamais eu d'activité agricole et commençant
son activité en tant qu'associé d'une société exi	
Dénomination de la société :	
N° PACAGE de la société :	
	un ou plusieurs exploitants n'ayant jamais eu d'activité
agricole (sous forme individuelle ou sociétaire) a	
☐ par reprise d'unités de production (terres, bâtime	nts) à un ou plusieurs exploitants
Dénomination du précédant exploitant ou du cédant	N° PACAGE N° SIRET
sans reprise d'unités de production (terres, bâtim	nents)

suite de la Description de la situation
☐ CAS 4 : reprise d'une exploitation existante dans certaines situations particulières
Il s'agit des situations où la reprise se fait sans continuité de la personne morale entre l'ancienne et la nouvelle entité,
ce qui correspond aux situations suivantes, à l'exclusion de toute autre :
 nouvel agriculteur s'installant en individuel ou au sein d'une société nouvellement créée par reprise totale d'une exploitation individuelle cessant définitivement son activité agricole;
• nouvel agriculteur s'installant en individuel par reprise totale d'une société cessant définitivement son activité agricole ;
 reprise (en individuel ou en société) d'une exploitation exerçant précédemment sous statut d'association de loi 1901, de collectivités territoriale, de syndicat.
Dénomination du précédent exploitant :
N° PACAGE: N° SIRET: N° SIRET:
CAS 5 : attribution d'un numéro Pacage à une exploitation (sous forme individuelle ou société) déjà existante
AUTRE CAS: Préciser:
NB : avant de compléter ce cas, vérifier que la situation de l'exploitation n'est pas couverte par le formulaire Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation. En cas de doute, il est recommandé de contacter la DDT(M)/DAAF du département du siège de l'exploitation.
PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR
Il convient de transmettre une copie lisible et intégrale de chacune des pièces.
Pour une personne physique :
Carte nationale d'identité ou autre pièce officielle justifiant l'identité du demandeur
Et, uniquement en cas d'installation sous forme individuelle :
Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
RIB au nom du demandeur
Pour une société totalement nouvelle :
Procès-verbaux d'assemblée générale de création de l'exploitation
Statuts à jour de la société
K bis à jour de la société PIR ou nom de la société
 RIB au nom de la société Si les statuts ne mentionnent pas explicitement l'activité agricole : tout élément permettant de justifier l'exercice d'une activité
agricole par le demandeur
REMARQUE:
Dans tous les cas, ces pièces ne sont à transmettre que si elles n'ont jamais été communiquées à la DDT(M)/DAAF.
Fait en <u>2 exemplaires</u> : 1 pour l'exploitant, 1 pour la DDT(M)/DAAF
À:, le, le
Signature de l'exploitation
Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC. Chaque signataire doit indiquer son nom et son prénom.



Liberté Égalité Fraternité

campagne 2021

Demande d'attribution d'un numéro Pacage

Annexe: Tableau des associés en cas de forme sociétaire

7	LISTE DES ASSOCIÉS	Si forme sociétaire = GAEC	Si forme s mettre un	forme sociétaire = autre q GAEC mettre une croix dans la colonne espondant à la situation de l'asso	Si forme sociétaire = autre que GAEC mettre une croix dans la colonne correspondant à la situation de l'associé
N°Pacage (*)	Civilité, nom et prénoms ou dénomination sociale	Nombre de parts sociales détenues par l'associé	Associé exploitant	Associé gérant	Associé non-exploitant
	Né(e) le [
	Né(e) le 📗 📗 📗				
	Né(e) le [
-	Né(e) le [
-	Né(e) le 📗 📗 📗				
-	Né(e) le 📗 📗 📗	-			
(*) Si l'associé ne dispose pas enc	(*) Si l'associé ne dispose pas encore d'un n° pacage, il doit en faire la demande à l'aide d'un autre formulaire Demande d'attribution d'un N° pacage renseigné en son nom propre.	nulaire Demande d'attribution	า d'un N° pacage	renseigné en s	son nom propre.